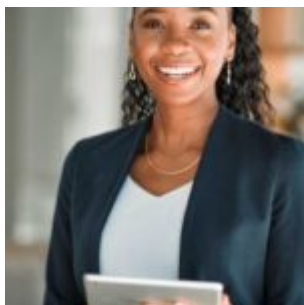


Avocats : une volonté d'embaucher mais des difficultés pour recruter



© 2024 Les Echos Publishing

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil national des barreaux (CNB) a réalisé une enquête approfondie sur l'emploi et le recrutement des cabinets d'avocats. Globalement, en 2023, 37 % des cabinets déclarent avoir une activité en développement et 45 % estiment avoir une activité stable. Étant précisé que ce sont surtout les grands cabinets qui connaissent une phase de développement.

En ce qui concerne les recrutements, les cabinets constatent des mouvements stables et des perspectives d'embauches similaires à l'an passé. Dans le détail, 20 % des associés et des avocats qui exercent seuls ont recruté au moins un collaborateur ou un associé en 2023, une part stable par rapport à 2022. Là encore, ce sont surtout les grands cabinets qui ont effectués des recrutements.

Autre enseignement de cette étude, 73 % des cabinets qui cherchaient à recruter des collaborateurs ou des associés ont rencontré des difficultés. Un chiffre qui descend à 52 % lorsqu'il s'agit de recruter des élèves-avocats. D'ailleurs, plus de la moitié des cabinets « recruteurs » ont déclaré que les délais de recrutement ont été plus longs que prévus. Dans l'ensemble, 18 % des cabinets n'ont pas réussi à pourvoir certains postes recherchés. Parmi les principales difficultés,

un manque de candidatures (71 %) et de motivation des candidats (49 %). Toutefois, pour attirer les candidats, les grands cabinets ont adapté leurs offres et leurs critères (rémunérations plus attractives, meilleures conditions de travail, moins d'expérience requise...). Si l'on se place du côté des collaborateurs maintenant, seuls 25 % d'entre eux ont rencontré des difficultés pour trouver une collaboration. Selon ces derniers, 4 critères sont primordiaux pour accepter une offre de collaboration : la rémunération, l'organisation du travail, les spécialités pratiquées et la capacité à se former et à apprendre.

Enfin, selon l'enquête, la satisfaction des avocats est en légère progression depuis 2022. Ils sont 55 % à être satisfaits de leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle. 50 % des avocats sont satisfaits de leur rémunération. Et 23 % souhaitent toujours quitter la profession.

[Observatoire du Conseil national des barreaux – Enquête recrutement et emploi des avocats, avril 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing